



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté N°024-2022 du 17 février 2022, le Maire de CHAUMES EN BRIE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du P.L.U.

Ce projet a pour caractéristiques principales :

Satisfaire les obligations des lois Grenelle 1 et 2, de la loi ALUR et du SDRIF 2030, revoir les extensions de l'urbanisation (zone 2AU), porter une réflexion sur la situation des coteaux (NA et NB) et de l'urbanisation diffuse, entamer une réflexion sur le commerce de proximité, se repositionner sur le devenir des cœurs d'îlots.

L'enquête se déroulera à la mairie de CHAUMES EN BRIE
Sise PLACE FOCH
Durant 35 jours : du 30 MARS 2022 au 3 MAI 2022 inclus
Aux jours et heures habituels d'ouverture

Par décision n°E21000084/77 du Tribunal Administratif de MELUN en date du 27 septembre 2021, M. Jean-Marc VERZELEN est désigné comme commissaire enquêteur. Il vous recevra en Mairie les :

MERCREDI 30 MARS et SAMEDI 9 AVRIL de 9h00 à 12h00
JEUDI 21 AVRIL et MARDI 3 MAI de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public à la mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

Un accès gratuit au dossier est garanti par la mise à disposition de postes informatiques en mairie aux horaires habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit en mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2951>.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-2951@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2951> et donc visibles par tous.

Aux termes de cette enquête publique, le conseil municipal de CHAUMES-EN-BRIE approuvera les nouvelles dispositions du P.L.U.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport du Commissaire Enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune.

Le Maire, François VENANZUOLA